

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201208-09-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020

Republique Française
Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12

Date de convocation 02 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le huit Décembre à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LAURENT TROGRILIC, président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Laurent TROGRILIC.

Absents : Carole SALEUR

Monsieur Laurent TROGRILIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide à l'hébergement touristique
N° de délibération : 9

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. GRANDIEU

Le conseil de communauté du 26 novembre 2015 a institué un dispositif d'aide à l'hébergement touristique.

M. et Mme Holvoet-Vermaut ont présenté une demande de financement pour un projet d'installation d'un ensemble de 4 hébergements insolites à Marbache.

Ce projet apporte au territoire une offre nouvelle, et de surcroit peu développée à l'échelle de la destination Lorraine. Le positionnement éco-touristique apporte une cohérence au projet, en phase avec les pratiques touristiques actuelles et la demande.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans les objectifs portés par la Région Grand Est et le Parc naturel régional de Lorraine qui ont également été sollicités pour financer le projet. Le programme de financement Leader instruit par le PNR Lorraine prend fin et impose aux co-financeurs de se prononcer avant sa dernière commission de programmation, prévue le 15 décembre 2020.

Montant du projet : 99 072 € TTC

Montant éligible : 15 000 € TTC

Montant de la subvention proposé : 6 000 € (plafond)

Après étude du dossier, et considérant que toutes les conditions sont réunies par les demandeurs pour disposer de l'aide, il est proposé d'attribuer une subvention de 6 000 € pour ce projet.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201208-09-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention au titre du dispositif d'aide à l'hébergement touristique à M. et Mme HOLVOET-VERMAUT pour un montant de 6 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC